

AFFAIRE N° 10

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS - MODERNISATION DU CHEMIN MONTAUBAN

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les services de la Direction Départementale de l'Equipement viennent de me faire parvenir le projet de modernisation du chemin Montauban (2ème tranche) du PK 0,8 au plateau de Montauban.

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'une chaussée de largeur variable tenant compte des difficultés du relief,
- la construction de caniveaux.

L'opération évaluée à 1 000 000 F sera financée par :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| - une subvention F.I.R. (80 %) | 800 000 F |
| - un emprunt C.D.C. (20 %) | 200 000 F |

Je vous demande :

- d'approuver le dossier technique
- de m'autoriser :
 - . à solliciter les subventions et emprunts correspondants
 - . à lancer l'appel d'offres et passer le marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

* * * * *

ADOPTE A L'UNANIMITE

* * * * *

*vu le 23 Mars 1982
P/le Prefet, le Secrétaire Général
Signé : Didier CULHIER
Pour copie certifiée conforme
P/le Prefet, le Chef de Bureau délégué,*